

8 Mettre nos ports au service de la **transition énergétique** et de l'**économie circulaire** en pleine coopération entre les autorités locales en :

- 8.1 Favorisant la rencontre des acteurs pour lier plus étroitement les entreprises, accroître la mutualisation des connaissances et identifier les interactions et/ou synergies possibles.
- 8.2 Donnant la priorité aux projets d'économie circulaire dans le cadre de nouveaux partenariats Ville Port Entreprises Société civile et en supportant le développement des activités portuaires visant à optimiser l'échange et/ou le recyclage de matières et déchets.
- 8.3 Positionnant de plus en plus le port comme espace de production d'énergies renouvelables pour le territoire ville port.
- 8.4 Incitant la communauté portuaire, notamment lors des renouvellements de concession, à devenir partenaires dans la production d'énergies propres.

9 Restaurer et protéger la **biodiversité** terrestre ou aquatique dans les villes et régions portuaires en :

- 9.1 Améliorant et maintenant la qualité de l'eau des bassins portuaires.
- 9.2 Effectuant et publiant des recensements réguliers de la biodiversité sur le territoire Ville Port.
- 9.3 Evitant toute destruction d'habitat naturel sensible dans l'aménagement des emprises portuaires terrestres ou aquatiques et en privilégiant toute mesure de mitigation visant à protéger la biodiversité.
- 9.4 Soutenant la société civile dans ses actions en faveur de la protection de la faune et de la flore sur le territoire Ville Port.
- 9.5 Encourageant les programmes visant à la restauration et au développement de la biodiversité sur le territoire Ville Port.

10 Anticiper les conséquences du **changement climatique** sur les villes portuaires maritimes et fluviales en :

- 10.1 Prévenant de manière conjointe Ville / Port les phénomènes de submersion et d'inondation dans l'élaboration des documents de planification stratégique, et par une politique foncière adaptée.
- 10.2 Favorisant la renaturalisation des berges et des littoraux pour freiner les phénomènes d'érosion et les conséquences d'événements extrêmes.
- 10.3 Mettant en place un système prédictif d'alerte visant à réduire les conséquences humaines et économiques des phénomènes climatiques exceptionnels.
- 10.4 Privilégiant la résilience et la neutralité carbone dans la conception et l'exploitation des aménagements et équipements Ville Port.

Par son action en faveur du développement du dialogue Ville-Port et des échanges d'expériences entre villes portuaires, l'AIVP s'engage dans le cadre de ses missions à aider les signataires de cet agenda à atteindre les objectifs fixés. L'AIVP, en participant activement aux initiatives des Nations Unies tels les 17 Objectifs de Développement durable ou à diverses initiatives élaborées avec des organisations internationales partenaires tel le World Port Sustainability Program, s'engage à valoriser et défendre au niveau international les ambitions des villes portuaires définies dans cet agenda.



AGENDA AIVP 2030

next
generation

16ème Conférence Mondiale Villes et Ports

Québec 11-14 Juin 2018

#QuebecAIVP

AIVP - Le réseau mondial des villes portuaires



Citations introductives - retour sur les conclusions de #RotterdamAIVP 2016

« Il est nécessaire que la planification soit incomplète. Dans la mesure où nous ne savons pas exactement de quoi la future économie de la ville portuaire sera faite, il nous faudra planifier pour des usages incertains. »

« Il faudra qu'un changement culturel fondamental intervienne. Il s'agit pour commencer de trouver un langage commun qui définit mieux les termes de la relation ville port. »

« L'entrepreneuriat est synonyme de prise de risques. Les échecs permettent de progresser et constituent des expériences qui, à travers le partage des connaissances, finissent par mener au succès. »

Acteurs présents et futurs signataires

Nous, réunis à Québec pour la 16e Conférence mondiale Villes et Ports de l'AIVP, et nous membres de l'AIVP :

- I Conscients de l'importance croissante de l'urbanisation dans le monde et de la place particulière qu'y occupent les villes portuaires,
- II Conscients des enjeux de la préservation de notre environnement, pour notre santé et de notre qualité de vie,
- III Conscients de la nécessité de la lutte contre le changement climatique et des menaces pesant sur la biodiversité,
- IV Conscients de l'augmentation constante des flux des biens, des données et des personnes à l'échelle internationale,
- V Conscients des impacts des nouvelles technologies et de la digitalisation dans tous les secteurs de notre société et de notre vie,
- VI Responsables de nos décisions devant les habitants de nos villes et régions portuaires, devant la population mondiale et devant les générations futures,

Nous approuvons l'Agenda AIVP 2030 qui suit :

1 Favoriser le dialogue ville-port au sein d'une gouvernance renouvelée visant à associer la recherche de la performance économique et environnementale au bien-être et aspirations des habitants en :

- 1.1 Garantissant une meilleure représentativité de tous les acteurs, en incluant la société civile, dans les instances décisionnelles Ville Port.
- 1.2 Conduisant une concertation continue et pérenne à l'échelle du territoire Ville Port.
- 1.3 Garantissant une gestion transparente des territoires Ville Port et en mettant en place des systèmes ouverts de données.
- 1.4 Développant des démarches collaboratives, en se saisissant de la connaissance scientifique et du savoir de la société civile en appui aux prises de décisions.

2 Investir dans le capital humain et permettre aux habitants, aux jeunes talents, aux professionnels et aux entrepreneurs, de trouver dans le développement des villes portuaires les emplois nécessaires à leur épanouissement personnel autant qu'à la compétitivité de la place portuaire en :

- 2.1 Mobilisant les acteurs publics et privés des filières portuaires pour favoriser la formation professionnelle et personnelle tout au long de la vie.
- 2.2 Amplifiant la mixité des profils et en favorisant les transferts de compétences, afin de permettre plus de flexibilité et de sortir d'une logique sectorielle.
- 2.3 Mettant en place les formations visant au déploiement des technologies smart et vertes dans les domaines urbains et portuaires.
- 2.4 Favorisant les interactions et les projets entre écoles, instituts de formations et monde professionnel.
- 2.5 Créant des espaces d'expérimentation : les halles technologiques, les espaces de co-working, les Learning Centers, les Port Centers etc., qui favorisent les interactions et l'émergence de nouveaux projets

3 Faire des villes portuaires des acteurs majeurs dans le défi d'une alimentation suffisante et de qualité pour tous en :

- 3.1 Développant les systèmes intelligents de suivi et de contrôle des ressources alimentaires tout au long de la chaîne logistique.
- 3.2 Luttant contre le gaspillage alimentaire par l'amélioration des moyens de stockage tant à l'export qu'à l'import des marchandises périssables.
- 3.3 Favorisant le commerce équitable, et celui des productions biologiques et productions locales par une politique commerciale adaptée

4 Valoriser la culture et l'identité propres aux villes portuaires et permettant aux habitants de s'épanouir au sein d'une communauté d'intérêt Ville Port en :

- 4.1 Aménageant sur les interfaces Ville Port des promenades et autres parcours ouverts à tous pour faire découvrir l'activité portuaire.
- 4.2 Intégrant aux équipements portuaires des espaces et des fonctions ouvertes aux habitants et aux visiteurs leur donnant à voir le port et ses activités.
- 4.3 Favorisant l'installation de Port Centers.
- 4.4 Informant au quotidien et par tous moyens les habitants, en particulier les jeunes et les scolaires, sur la vie du port et de la cité.
- 4.5 Programmant sur le port des manifestations culturelles temporaires ou pérennes.

5 Offrir aux habitants vivant à proximité des activités portuaires des conditions de logement et d'activités récréatives et culturelles sur les interfaces ville-port en :

- 5.1 Intégrant dans la conception des bâtiments les mesures propres à réduire les nuisances portuaires
- 5.2 Requalifiant les éléments patrimoniaux portuaires et urbano-portuaires permettant de valoriser la mémoire des lieux.
- 5.3 Développant des espaces publics et des équipements récréatifs ou culturels sur les interfaces ville-port afin d'en faire un nouveau pôle d'attractivité.
- 5.4 En favorisant l'intégration architecturale et paysagère des équipements portuaires.

6 Améliorer la mobilité dans la ville portuaire et lutter contre la congestion urbaine en :

- 6.1 Encourageant le développement d'une mobilité des personnes douce, multimodale et collaborative, notamment pour les trajets domicile-travail.
- 6.2 Favorisant au sein du territoire Ville Port le transport des marchandises par la voie d'eau, le fer, ou tout autre mode de transport utilisant une énergie non fossile.
- 6.3 Réduisant sur le territoire Ville Port par tous moyens les conséquences négatives des pics d'activité portuaire.

7 Améliorer le cadre de vie des populations dans les villes portuaires et préserver leur santé en :

- 7.1 Permettant une mesure indépendante et transparente de la qualité de l'air, de la qualité de l'eau des bassins, des niveaux sonores, de la pollution lumineuse, sur le territoire ville port.
- 7.2 Favorisant et accompagnant le développement d'équipements portuaires moins polluants.
- 7.3 Instaurant une politique commerciale récompensant les navires les moins polluants et le slow steaming à l'approche des villes portuaires.
- 7.4 Régulant les escales de croisière en fonction des capacités d'accueil de la ville portuaire sans compromettre l'équilibre et l'attractivité du territoire.